

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/01/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 6 janvier deux mille vingt-cinq, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Arandon-Passins, en présence de Madame Maria SANDRIN, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Fabienne DUPUY (arrivée à 19h20), Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Chloé VIAL, Patricia COUTHON (arrivée à 19h45),

Absent (s): Vincent LIENARD, Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO.

Excusé(e): Guillaume LIAUZUN (pouvoir A.FARGE).

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 24 décembre 2024 à chacun des élus et déposée dans son casier à l'élu ne disposant pas d'adresse électronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 19h05.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme GROS Véronique est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024 adressé aux Conseillers Municipaux le 24 décembre 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/01/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

2 : DECISIONS DU MAIRE

La commune d'Arandon Passins organise une vente au plus offrant avec prix seuil, de matériels agricoles en l'état, appartenant à la municipalité, se trouvant entreposés au local technique Le Planot, Traversée de Crevières.

La vente est ouverte aux habitants de la commune avec un dépôt de proposition de prix d'achat avant le 28 février 2025, en mairie (12 Place Léon Thomas) et sur RDV.

Lot	Désignation	Prix plancher
1	Balayeuse frontale avec prise de force	1000€
2	Broyeur d'accotement	2500€
3	Remorque agricole basculante double essieu	1000€
4	Benne 3 points	500€

Mr PINET explique que la balayeuse n'est pas adaptée, le broyeur ne sert plus depuis l'utilisation de l'épareuse, la remorque n'est plus en état et la benne ne sert plus du tout.

Pas de questions.

3 : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA CANTINE DE PASSINS – ATTRIBUTION DES MARCHES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une procédure adaptée a été lancée pour un Marché Public de Travaux relatif en la réhabilitation et l'extension de la cantine, sise « Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024, précisant le coût estimatif des travaux et autorisant Madame le Maire à lancer la procédure adaptée pour cette opération, Madame le Maire précise qu'un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé le vendredi 25 octobre 2024 avec parution au journal *l'Essor*, et publié sur le site www.marches-securises.fr. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 22 novembre 2024 à 12h.

Onze lots ont été définis pour cette consultation.

Madame le Maire, après classement et analyse des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°01 : DEMOLITION – GROS OEUVRE

Entreprise FUZIER et LAMBERT – 38300 NIVOLAS-VERMELLE, pour un montant HT de 253 000.00€

Lot n°02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE

Entreprise TAPIO – 38300 SAINT-SAVIN pour un montant HT de 92 774.89€

Lot N°03 – FACADES

Entreprise SMPF – 38210 VOUREY pour un montant HT de 21 923.53€

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/01/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lot N°04 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE

BORELLO ISOCLAIR – 38110 SAINT-CLAIR-DE LA TOUR pour un montant HT de
44 783.82€

Lot N°05 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

Entreprise ROSTAING – 38118 SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR pour un montant HT de
41 490.33€

Lot N°06 – MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise COLOMB – 38510 SERMERIEU pour un montant HT de 22 112.79€

Lot N°07 – SOLS SOUPLES

Entreprise ISER’SOL – 73240 SAINT GENIX LES VILLAGES pour un montant HT de
6 629.32€

Lot N°08 – CARRELAGE - FAIENCE

Entreprise A TOUT CARREAUX – 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN pour un montant HT de
17 603.99 €

Lot N°09 – PEINTURE

Entreprise INSPIR HOME – 38080 L’ISLE D’ABEAU pour un montant HT de
2 534.00€

Lot N°10 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION

Entreprise DECLICS - 38890 SAINT -CHEF pour un montant HT de 38 000.00€

Lot N°11 – ELECTRICITE CFO – CFA

Entreprise GAILLARD ELECTRICITE 38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN pour un
montant HT de 31 318.65€

Questions : aucune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l’unanimité

VALIDE les propositions d’attributions relatives au marché de travaux relatif en la réhabilitation et à l’extension de la cantine, sise « Place Léon Thomas 38510 Arandon-Passins ».

AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s’y rapportant.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l’application de la présente délibération.

4 : SALLES MUNICIPALES – MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT

Madame le Maire rappelle à l’Assemblée que les documents liés à la location des salles municipales ont été modifiés le 16 décembre 2021.

Qu’il était nécessaire de réajuster et homogénéiser les tarifs appliqués.

Elle donne la parole à l’Adjointe en charge de dossier, Mme Véronique GROS.

Madame GROS présente les documents en séance et précise qu’ils ont été distribués à chaque élu présent, par mail avec la convocation du Conseil Municipal.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au prix des tarifs de location de salles municipales et du règlement proposé.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/01/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

Questions :

Mr CASTELANT : que rapportent les locations des salles municipales par an ?

Mme SANDRIN : Nous n'avons pas le montant exact sous la main, mais je rendrai réponse lors du prochain conseil municipal. A préciser que le prêt des Prairies est terminé.

Mr JUPPET : où faut-il appeler pour réserver la mairie ?

Mme GROS : il faut réserver à la mairie, une secrétaire est dédiée à cette tâche.

Mr JUPPET : qui fait les états des lieux ?

Mme GROS : ce sont les responsables de salle qui assurent les états des lieux « entrant » et « sortant ». Pendant les vacances de Noël, Mmes GROS et SANDRIN ont assuré le service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Approuve les tarifs et le règlement proposés,

Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération,

Dit que la présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin avec les documents annexés.

Précise que les nouveaux tarifs seront appliqués aux futures réservations dès que les instances auront approuvées la délibération, d'ici 1 à 2 mois.

5 : DENOMINATION DE SALLE COMMUNALE

Madame FARGE Alexia fait part au Conseil Municipal que la salle des fêtes située 175 place communale à Arandon n'a pas de dénomination et propose le nom « Les Etangs ».

Elle explique que la dénomination choisie est issue du vote des écoles et fait suite à un travail collaboratif entre l'équipe pédagogique et l'association « Il était une fois Arandon Passins », et en cohérence avec les autres bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accepte la proposition telle que présentée pour la salle des fêtes « Les Etangs »,

Charge Madame le Maire de communiquer aux administrations concernées cette nouvelle appellation.

6 : DENOMINATION DES ECOLES PUBLIQUES

Madame FARGE Alexia fait part au Conseil Municipal que les écoles d'Arandon-Passins n'ont pas de dénominations et explique que les enfants scolarisés ont voté pour choisir des noms. Elle précise que d'après les votes, l'école maternelle aurait la dénomination « Les Roseaux » et l'école élémentaire celle « des Platanes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accepte les propositions telles que présentées et proposées par les enfants des écoles d'Arandon-Passins.

Accepte de dénommer l'école maternelle « Les Roseaux »

Accepte de dénommer l'école élémentaire « Des Platanes »

Charge Madame le Maire de communiquer aux administrations concernées ces nouvelles

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/01/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

appellations.

7 : CREDITS ALLOUES AUX ECOLES – BUDGET 2025

Mme FARGE explique que la précédente délibération concernant le budget scolaire, date de 2018, et propose de réactualisée celle-ci.

Elle propose l'attribution de 63 € par élève pour l'année 2025 pour les fournitures et explique qu'il est nécessaire de comprendre que l'établissement du budget se fait en année civile et non année scolaire.

Elle notifie que chaque devis devra être validé par Madame le Maire afin d'éviter tout dépassement, sans cette validation, la facturation ne sera pas envisageable.

Mme Farge indique que la prise en charge des dépenses liées à l'apprentissage de la natation en partenariat avec la CCBD ne sera pas comptabilisée dans ce budget ainsi que le transport à la médiathèque.

Questions :

Mr JUPPET : le budget varie-t-il ?

Mme FARGE : oui, il varie en fonction du nombre d'élèves.

Mr CASTELANT : ce budget inclut-il le matériel informatique ?

Mme FARGE : Non, il sert à financer les fournitures (crayons, cahiers, feuilles...) et une petite partie, le matériel administratif de l'école (ramette...). *Mr PINET : Alors qui finance les sorties ?*

Mme FARGE : Les sorties pédagogiques sont financées par le Sou des Ecoles, la Coop, la mairie ou la CCBD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Accepte l'ensemble des modalités de financement des fournitures et activités scolaires pour l'ensemble des écoles de la Commune.

Indique que les attributions financières à chacune des écoles, seront calculées par rapport au nombre d'élèves présents lors de l'établissement du budget.

Charge Madame le Maire d'exécuter cette présente délibération.

10 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le site internet : Mme FARGE expose le travail en cours, en partenariat avec le service de mutualisation de la CCBD, pour la création d'un nouveau site :
 - La structure du site est imposée
 - Les alertes sont automatiques
 - Les informations proposées peuvent être refusées
 - La mise à jour des informations est automatique
 - C'est plus clair, plus lisible, plus facile d'accès, plus simple
 - La commune garde la main sur son site et son contenu
 - Le coût s'élève à 2000€ et la maintenance et hébergement : 300€/an.
 - Création au premier trimestre 2025.
- Eclairage et armoire électrique : Mr SOLANO expose les problématiques rencontrés sur le site de la salle des fêtes des Prairies.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6/01/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Absence d'éclairage à la sortie de la petite salle des Prairies qui a provoqué la chute de plusieurs personnes. Un détecteur de mouvement et éclairage ont été installés.
 - L'éclairage du parking des Prairies ne fonctionnait plus. La réparation a été fastidieuse (TE38) car les techniciens ont rencontré de graves anomalies dans le tableau électrique. Tout fonctionne de nouveau, les lampes sont en LED, il reste des branchements à prévoir « à la terre » et une révision complète du tableau électrique et un regard en extérieur. Trois électriciens sont contactés pour présenter leur devis.
- Mme le Maire présente la démission de Mr CASTELANT de son poste au CCAS. Celle-ci sera actée au prochain Conseil d'Administration du CCAS, qui aura lieu le 15 janvier 2025. Elle présente également la candidature de Mme Sylvie MONTERO qui sera délibéré le 15 janvier également.
- Mme le Maire rappelle à chacun que les vœux de la municipalité se dérouleront ce vendredi 10 janvier, à 19h, à la salle des fêtes les Prairies, et que la présence de chacun est souhaitable.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h10.

Madame le Maire
Maria SANDRIN



La secrétaire de séance
Véronique GROS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "V. Gros".